

SÉANCE DU 16 MAI 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 16 mai 2018, à 19 h 00, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARRIER, Jacques	Maire	Saint-Fabien
DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
DUMAS, Dave	Représentant	Rimouski
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
RODRIGUE, Francis	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
ST-JEAN, Christian	Représentant	Esprit-Saint
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
VIGNOLA, André-Pierre	Représentant	Saint-Marcellin

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte à XX h XX.

18-149 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

18-150 APPUI À L'IMPLANTATION D'UNE FACULTÉ DE MÉDECINE SATELLITE DANS LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE ET D'UN CAMPUS DE FORMATION PRÉCLINIQUE À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QU'il importe d'assurer une plus grande équité d'accès aux services médicaux à travers les différentes régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs collectivités rurales au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie font face à des défis pour recruter et maintenir en poste des médecins de famille afin de préserver une offre de soins de santé de proximité;

CONSIDÉRANT QUE les hôpitaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont un des plus hauts taux de bris de services;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de valoriser la pratique médicale en région en l'intégrant le plus tôt possible au parcours académique des futurs médecins;

CONSIDÉRANT QUE des facultés de médecine satellites ont été implantées avec succès en Mauricie par l'Université de Montréal et au Saguenay-Lac-Saint-Jean par l'Université de Sherbrooke, et qu'une faculté satellite de l'Université McGill ouvrira bientôt ses portes en Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE près de 40 % des effectifs médicaux formés en région y demeurent après leur formation;

CONSIDÉRANT QUE l'affiliation universitaire d'un centre hospitalier constitue un facteur attractif pour les médecins spécialistes de même que pour d'autres professionnels de la santé;

CONSIDÉRANT la volonté apparente de l'Université Laval de créer un campus satellite de sa Faculté de médecine afin de permettre que la formation soit dispensée dans l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une déclaration sur les ondes de Radio-Canada le 27 avril 2018, le ministre de la Santé et des Services sociaux estimait qu'il serait plus logique d'établir un tel campus satellite à Rimouski pour faciliter la rétention de jeunes médecins en région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski s'identifie clairement en tant que ville étudiante;

CONSIDÉRANT la présence à Rimouski de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), une université ouverte aux partenariats favorisant le déploiement, en région, de formations en réponse aux besoins du milieu;

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette :

- sollicite l'appui de la ministre de l'Enseignement supérieur, Madame Hélène David, afin qu'elle prenne position pour l'implantation d'une faculté de médecine satellite dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et d'un campus de formation préclinique à Rimouski;
- demande à l'Université Laval, au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches ainsi qu'à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) d'établir un protocole d'entente pour permettre l'établissement d'un campus satellite de la Faculté de médecine de l'Université Laval à Rimouski, et ce, afin d'offrir l'intégralité du programme de doctorat en médecine au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 19 h 20.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.